

République Française
Département de l'Isère

Commune de JARCIEU

Séance publique du Conseil Municipal en date du 20 Janvier 2014.

1) Finances

Monsieur le Maire nous rappelle que, la ligne de trésorerie actuelle (N° 1283811) d'un montant de 60 000 € (soixante mille euros) auprès du Crédit Agricole Centre Est arrive à échéance le 13 Mars 2014.

Capital actuel à rembourser : Néant

Il nous propose de renouveler la ligne de trésorerie et nous expose la proposition du Crédit Agricole Centre Est.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat du Crédit Agricole Centre Est et après avoir délibéré à l'unanimité des Membres Présents, a pris les décisions suivantes :

Article 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Jarcieu décide de contracter auprès du Crédit Agricole Centre Est une ouverture de crédit d'un montant maximum de 60 000 € (soixante mille euros) dans les conditions suivantes :

Montant : 60 000 €

Durée : 12 mois

Taux d'intérêts : Variable sur T4M + marge 2,70 % soit à titre indicatif 2,87 % au mois de Janvier 2014

Commission de Réserve : 380 €

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole Centre Est

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit du Crédit Agricole Centre Est.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 01/2014

2) Zone d'Activités des Blaches

Vu les articles L211-2 et L213-3 du Code de l'Urbanisme

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire en date du 16 décembre 2013,

La Loi prévoit que les Communes membres d'une Communauté de Communes peuvent déléguer en totalité ou en partie leur droit de préemption à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

La Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire, dans le cadre de ses compétences, souhaite pouvoir bénéficier du droit de préemption pour les zones d'activités, dont elle gère le

développement.

Il est donc proposé déléguer à la Communauté de Communes du droit de préemption sur les zones d'activités concernées, à savoir : Zone des Blaches – Parcelles cadastrées ZE N° 84 – 85 – 86 – 88 – 89 – 92 -94 -96 -97 -98 -99 -130 -145 – 157 – 158 – 160 – 180 – 181 – 182 -184 – 185 – 200 – 232 – 234 – 235.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des Membres Présents, décide de transférer le droit de préemption sur les zones précitées à la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire et autorise Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 02/2014

3) Logement Communaux

Monsieur le Maire nous informe que deux dossiers demande de logement ont été déposés pour le logement du 9 Espace Morlière – Porte Gauche.

Après étude des dossiers, le Conseil Municipal soussigné :

Compte tenu du départ au 23 Décembre 2013 de la locataire Mademoiselle COSTE Amélie occupant le logement situé 9 Espace Morlière – Porte Gauche,

Vu la demande de location formulée par Mme MOUET Sabine,

Le Conseil Municipal décide que ce logement peut-être mis à la disposition de l'intéressée et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour établir et signer le contrat de location au 1^{er} Mars 2014, pour un loyer mensuel de 348,50 € et loyer de garage mensuel de 56,75 € soit un total de 405,25 €

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 03/2014

Concernant le second dossier de demande, il sera redirigé vers la Commission Logement de la Communauté de Communes pour un logement situé au 34 Espace Morlière (géré par Pluralis) libre au 1^{er} février 2014.

4) Lotissement le Puits Dodo

M. Le Maire nous informe avoir reçu fin décembre 2013, un courrier émanant de Mme Angèle SANIMORTE, propriétaire de la voirie du lotissement Le Puits Dodo.

Cette dernière demande à ce que la voirie du lotissement soit rétrocédée à la commune.

M. Le Maire propose d'émettre un avis favorable, sous réserve que le muret donnant sur la route de Carillon, qui est en partie écroulé, soit supprimé et permettre un élargissement éventuel de la voirie actuelle. Il sera également nécessaire de rendre le puits perdu du lotissement opérationnel, ce qui n'est pas le cas actuellement

Un courrier sera adressé en ce sens à Mme Angèle SANIMORTE.

5) Caméras vidéosurveillance

M. Le Maire nous informe d'une rencontre entre Stéphanie LARA-PLATONOFF du service Informatique de la CCTB et d'un référent de la gendarmerie afin d'avoir une discussion sur la mise en place de caméras.

Pour être efficace, 12 caméras seraient utiles.

Plusieurs devis avaient été demandés.

La société AD PROTECT nous propose un devis de 4 caméras pour 6 044 € H.T.

M. Alain DUVERNOIS se renseignera pour nous donner plus d'informations détaillées. Il semble que l'installation de caméras vidéo nécessite d'être prudent et donc d'envisager une installation progressive permettant d'en apprécier l'efficacité et d'apporter si nécessaire les modifications qui en découleraient.

6) Elections municipales

Un planning de présence est établi pour les élections du 23 et 30 mars 2014.

7) Réforme des Rythmes scolaires

Les questionnaires du nouvel emploi du temps ont été distribués aux parents d'élèves afin d'avoir une idée du nombre d'enfants qui seraient intéressés par les T.A.P.

122 questionnaires nous ont été retournés. De part de leurs activités professionnelles, la plupart des parents souhaitent inscrire leurs enfants à ces activités.

Une réunion est prévue Mardi 21 Janvier, en présence de M. Le Maire, les Adjointes, Mmes Cécile MEGUERDITCHIAN et Stéphanie RENZY (Directrice du Centre Social de l'Ile du Battoir) afin d'en faire le point.

8) Questions diverses

✓ Sou des Ecoles

M. Le Maire nous informe d'une demande émanant du Sou des Ecoles.

Afin d'organiser toutes leurs manifestations, le Sou des Ecoles est en possession de beaucoup de matériels divers à stocker. Actuellement, tout est entreposé dans différents garages des membres de l'Association.

Afin d'éviter que les objets soient perdus, les membres du bureau souhaiteraient pouvoir bénéficier d'un placard, étagères ou local fermé.

Après réflexion, le Conseil Municipal propose le local du rez-de-chaussée de la Maison VARLOUD.

Un rendez-vous sera pris avec la Présidente du Sou des Ecoles afin de lui faire visiter les locaux.

✓ Espace BONNEVILLE

M. Bernard GAUDIN nous rappelle que l'Espace BONNEVILLE a été créée mais n'est pas encore délimité.

Des aménagements sont encore à faire : Réfection du parking de l'église, installation de bancs, délimitation des allées.

Une réunion est à prévoir avec les Commissions Urbanisme et Environnement.

✓ Festival JARCIEU ANIM'

M. Jocelyn PRAS nous rappelle que le Festival aura lieu cette année 1er au 6 juillet 2014.

Le Comité des Fêtes a rencontré le Conseil Général de l'Isère afin d'appuyer la demande de subvention déposée. La mobilisation des différents financeurs conditionnera la programmation du festival 2014

Dossier en cours.

✓ Travaux

M. Jean-Jacques BLONDEAU nous fait le point sur les derniers travaux des anciens vestiaires du stade.

En ce qui concerne les travaux envisagés, il nécessite pour ce qui est du raccordement à un assainissement non collectif d'être en possession d'une étude de sol (cout estimatif 600 €).

Le SPANC sera alors en mesure d'indiquer la mise en œuvre nécessaire à réaliser. L'entreprise GENEVE rencontré le 11 Janvier dernier sur place, sera alors à même d'établir un devis de travaux.

**Le prochain conseil municipal est fixé au
Lundi 17 Février 2014 à 20 heures**